



COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement

Date de dépôt

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : PERMISSION DE STATIONNEMENT

Je soussigné

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Courriel@.....

N° SIRET : Nom entreprise

Agissant en tant que :

Propriétaire

Entrepreneur

Autre (à préciser)

Sollicite l'autorisation

D'établir un échafaudage ou similaire pour :

Réfection de magasin

Ravalement de façade

Autre (à préciser)

Démolition cause péril en date du (courrier ou arrêté).....

Autorisation URBANISME : Déclaration Préalable (DP)

Numéro :

De déposer sur la voie publique :

Une benne (**Important** : La benne sera vidée toutes les fins de semaine)

Du matériel (bétonnière ...)

Des matériaux (parpaings ...)

Un abri de chantier ou similaire

Autre (à préciser)

Pour les besoins des travaux, du déménagement, de la livraison :

La rue sera barrée

(Les Panneaux seront déposés sur le trottoir et installés par le Demandeur)

La circulation se fera en demi-chaussée alternée

De réaliser un enclos avec clôture ou palissade pour évolution et protection de chantier pendant les travaux.

De stationner avec un véhicule pour les besoins du chantier

Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....

De stationner avec un véhicule pour un déménagement, une livraison

Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....





COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Désignation du lieu de l'occupation :

Adresse

Code Postal Ville :

Téléphone

Désignation de l'entreprise ou personne chargée des travaux :

Nom ou raison sociale

Adresse

Code Postal Ville :

Téléphone Courriel@

Dimension de l'occupation :

Longueur (m)

Largeur (m) Surface au sol (m²)

Nombre de place occupée (stationnement payant) :(stationnement facturé à la journée)

Occupation par un véhicule : forfait de 5m² par véhicule

Durée de l'occupation :

Date de début de l'occupation

Date de fin d'occupation

Droits de voirie à payer pour occupation temporaire du domaine public pour travaux :

- ❖ 1,43 euro le m² de surface occupée au sol sur zone de stationnement « zone bleue », par semaine l'Arrêté Municipal N° DD/2024/01/001 du 09/01/2024.
- ❖ 1,28 euro le m² de surface occupée au sol hors « zone bleue », par semaine l'Arrêté Municipal N° DD/2024/01/001 du 09/01/2024.

Et m'engage :

À payer les droits de voirie afférents à l'occupation du domaine public pour ces travaux qui seront recouverts par la Perception de COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, le.....

Signature,

Les demandes devront être déposées 10 jours avant la date de début des travaux.